

# *INFORMATIONS MUNICIPALES*

NAPIERVILLE  
NAPIERVILLE  
NAPIERVILLE  
NAPIERVILLE  
NAPIERVILLE  
NAPIERVILLE  
NAPIERVILLE



(Vol. 29, n° 15) 19 juin 2020

## **MUNICIPALITÉ DE NAPIERVILLE** **RÉHABILITATION ENVIRONNEMENTALE DES SOLS** **TERRAIN SITUÉ AU 311, RUE DE L'ÉGLISE**

La municipalité de Napierville a adopté un règlement décrétant un emprunt et une dépense de 700 000\$ pour la réhabilitation environnementale des sols dans le but de revaloriser un terrain municipal vacant situé au 311, rue de l'Église à Napierville.

De ce montant, une subvention maximale de 283 896.81\$ seront remis à la municipalité par le Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du Programme de subvention Climat Sols-Plus volet 2

Les citoyens ayant le droit d'être inscrits sur la liste électorale peuvent demander à la municipalité la tenue d'un référendum en suivant les procédures décrites dans l'avis public ci-dessous.

### **AVIS PUBLIC DE LA TENUE D'UNE PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT** **(ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE)**

#### **Avis public adressé à l'ensemble des** **personnes habiles à voter de la municipalité**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale de la susdite municipalité, aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrits sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité :

Lors d'une séance tenue le 4 juin 2020, le conseil municipal de Napierville a adopté le règlement numéro 435 décrétant un emprunt et une dépense de 700 000\$ pour l'exécution de travaux de réhabilitation environnementale des sols sur le site du 311, rue de l'Église à Napierville.

Une subvention provenant du « Programme Climat Sol-Plus volet 2 » pour un montant maximal de 283 896.81\$ sera affecté à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement.

Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire. Une demande doit se faire par écrit et contenir les renseignements suivants : le numéro ou le titre du règlement faisant l'objet de la demande ainsi que les nom, adresse et qualité de la personne habile à voter, appuyés de sa signature.

Cette demande doit être accompagnée d'une copie de l'une des pièces d'identité suivantes : [carte d'assurance-maladie](#), [permis de conduire](#), [passeport](#), [certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes](#).

Dans le cas où le nom de la personne ne figure pas déjà sur la liste des personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité, la demande doit également être accompagnée d'un document attestant de son droit d'y être inscrite.

Les demandes doivent être reçues au plus tard le 8 juillet 2020, au bureau de la municipalité de Napierville, situé au 260 rue de l'Église à Napierville ou à l'adresse courriel suivante [jarchambault@napierville.ca](mailto:jarchambault@napierville.ca)

Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 435 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 323. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 435 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Le résultat de la procédure d'enregistrement sera publié à 14 heures le 9 juillet 2020, au [www.napierville.ca](http://www.napierville.ca) sous l'onglet règlements.

Le règlement peut être consulté au [www.napierville.ca](http://www.napierville.ca) sous l'onglet règlements.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité :

**Toute personne qui, le 4 juin 2020**, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :

- Être une **personne physique domiciliée dans la municipalité** et être domiciliée depuis **au moins 6 mois au Québec** et;
- Être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;

Tout **propriétaire unique d'un immeuble** ou **occupant unique d'un établissement d'entreprise** qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- Être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité **depuis au moins 12 mois**;
- Dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Tout **copropriétaire indivis d'un immeuble** ou **occupant d'un établissement d'entreprise** qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- Être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité, **depuis au moins 12 mois**;
- Être désigné, au moyen d'une **procuration signée** par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer la demande de scrutin en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la transmission de la demande. (**Formulaire SMR-9.1 disponible sur le site internet au [www.napierville.ca](http://www.napierville.ca) sous l'onglet Avis public**).

#### **Personne morale :**

Avoir **désigné par résolution**, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 4 juin 2020 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi. (**Formulaire SR-9.3 disponible sur le site internet au [www.napierville.ca](http://www.napierville.ca) sous l'onglet Avis public**).

Afin de compléter une demande visée par le présent avis, des informations additionnelles peuvent être obtenues au [jarchambault@napierville.ca](mailto:jarchambault@napierville.ca) ou en téléphonant à la municipalité au 450-245-7210 durant les heures normales de bureau.

DONNÉ à Napierville, ce 19 juin 2020.

Julie Archambault  
Directrice Générale